

FIN DE LA PRÉSIDENTE ESPAGNOLE DU CONSEIL DE L'UE... VRAIMENT ?

La Présidence du Conseil de l'Union Européenne a été assurée, au second semestre, par l'Espagne. Cet Etat membre, qui a rejoint l'UE en 1984, a, bien entendu, affiché ses priorités, au nombre de quatre. Durant sa Présidence, l'Espagne s'est également prononcée pour une finalisation rapide de l'Accord UE-MERCOSUR, mettant à nouveau au jour les clivages au sein de l'UE sur cette question du libre-échange. Que cette Présidence prenne fin, rien de plus normal au regard du fonctionnement de l'UE. En revanche, à se pencher sur les performances de l'Espagne dans le secteur des viandes, on sent bien que sa Présidence est appelée à se prolonger.

Comme chaque Etat membre prenant son tour dans la Présidence du Conseil de l'UE, l'Espagne a affiché ses ambitions et fixé ses priorités. Elles ont été au nombre de quatre : la réindustrialisation de l'UE pour garantir son autonomie stratégique ; faire progresser la transition écologique et l'adaptation environnementale ; promouvoir une plus grande justice sociale et économique ; renforcer l'unité de l'Union européenne. Cette dernière priorité est paradoxale, car, dans le même temps, Madrid suggérait d'accélérer la finalisation de l'Accord de libre-échange que l'UE avait trouvé en juin 2019 avec les quatre pays composant le MERCOSUR. Sur ce dossier, l'Espagne est en phase avec Berlin, alors que la Belgique, qui va prendre la succession de la péninsule ibérique à partir de janvier 2024, est alignée sur une position française réitérant une réelle réticence à signer cet accord. En matière d'unité de l'UE, nul ne doute que l'on peut faire mieux et que la marge de progression est haute. Surprenant quand on mesure l'importance des productions animales en Espagne, et que les contingents accordés au MERCOSUR en porc, en volaille et en viande bovine sont loin d'être négligeables.

A bien y regarder, l'Espagne (47 millions d'habitants), qui a connu elle-même des évolutions dans ce registre de l'unité politique, va, au-delà d'une Présidence qui s'achève le 31 décembre, poursuivre son offensive économique, et singulièrement agricole. Alors que de ce côté-ci des Pyrénées, on s'interroge sur le devenir de l'élevage, là-bas, l'élevage se porte plutôt bien. Il progresse, et l'Espagne affiche une posture conquérante, accumulant les performances commerciales et les parts de marché. En une décennie, elle est devenue le troisième producteur de viandes de l'UE. Si la viande porcine constitue un secteur dynamique, qui n'a cessé de croître depuis l'adhésion de Madrid à l'UE, ce que l'on savait depuis longtemps, au point d'occuper le premier rang dans la hiérarchie européenne, c'est au tour de la viande bovine de se frayer un chemin vers la compétitivité. En une décennie, le cheptel porcin de l'Espagne est passé de 25 à 34 millions de têtes. De plus, l'Espagne est désormais le premier exportateur européen de viande porcine, que ce soit en charcuterie, en abats et graisses et bien sûr en viande.

Car le modèle porcin espagnol, qui se distingue par une forte spécialisation, fondée sur une organisation de filière efficace, a manifestement constitué une source d'inspiration pour les éleveurs de bovins viande. L'Espagne détient par voie de conséquence le second cheptel allaitant de l'UE à 27. La production de viande bovine est en nette hausse sur la décennie écoulée, comme en Pologne et en Irlande d'ailleurs. Son cheptel a augmenté de + 1% en dix ans. Elle couvre largement les besoins intérieurs, le reste étant principalement exporté vers les partenaires de l'UE (Portugal voisin, Italie, France, Grèce). Et que dire du secteur des fruits et des légumes, qui cause depuis 1984 biens des soucis de compétitivité-prix aux producteurs de l'Hexagone, et qui est l'autre point fort de l'agriculture hispanique ?

Certes, l'Espagne n'est pas exempte de contraintes et fait face à de nombreux risques. Le réchauffement climatique, avec son lot de sécheresses qui forment une réelle menace pour l'agriculture espagnole. Un pays confronté par conséquent aux tensions sur l'eau, sur sa disponibilité et sur ses usages, un peu comme en France comme on le sait. En matière d'élevage, la problématique des nitrates n'épargne pas, comme ailleurs, ce grand pays producteur. L'extension des attentes sociétales, notamment en matière de bien-être animal et d'émissions de G.E.S, qui se traduit par une implantation des écologistes dans le paysage politique, est à l'origine d'une forte remise en cause du modèle intensif. Sur le plan des productions de fruits et de légumes, les agriculteurs espagnols ont exprimé des critiques envers une concurrence marocaine, l'UE ayant par le passé signé un accord de partenariat commercial avec le Maroc. Il sera intéressant à terme, de mesurer l'influence de ces risques et de ces menaces sur l'ambition agricole de Madrid qui est d'occuper une place centrale dans la hiérarchie des Etats membres. Enfin, ne pas omettre la question, que nous connaissons bien de ce côté-ci des Pyrénées, du renouvellement des actifs agricoles, que ce soit dans les systèmes allaitants ou bien encore dans l'engraissement.

Au travers de son agriculture, l'Union européenne apparaît donc fort éloignée de l'unité, et un regard comparatif sur la PAC et sur les Plans Stratégiques Nationaux l'atteste. Bien que la transition agro-écologique constitue un objectif affiché, l'influence des soutiens couplés peut se lire comme des incitations à produire, inséparable d'un renforcement de la compétitivité des exportations. Une Espagne qui, on le sait depuis longtemps, reste conquérante. Et elle n'est pourtant pas la seule, puisque la Pologne et l'Irlande lui ont emboîté le pas, en adoptant une stratégie agricole offensive.

Il s'ensuit que ces évolutions, qui mettent au jour une forte différenciation des pays sur les produits agricoles, porteuse de rivalité commerciale, pourraient peser lourd dans les dynamiques futures de l'UE, à commencer par l'année 2024, durant laquelle il va être question du renouvellement de la Commission et du Parlement européen. Récemment, les Pays-Bas ont, de ce point de vue, ouvert les débats.

Bonne fin d'année à toutes et à tous.

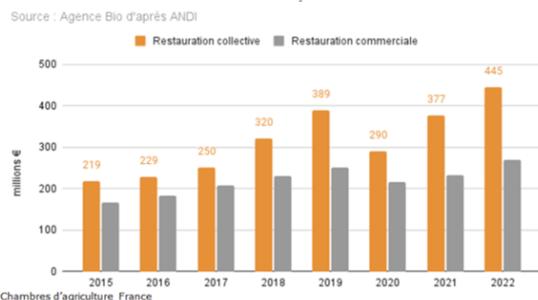
Contact : Thierry Pouch
thierry.pouch@apca.chambagri.fr

En novembre dernier se tenait le Salon des maires, l'occasion pour les acteurs de la filière de relancer le sujet du bio en restauration collective, qui pour l'heure atteint tout juste 7% des achats des restaurateurs selon l'Agence Bio. La consommation hors domicile s'invite de plus en plus dans les habitudes alimentaires des Français. Selon Kantar Worldpanel près d'un quart de leurs dépenses alimentaires est consacrée à la restauration hors domicile (RHD). En 1986 les Français consacraient 11,3% de leur temps quotidien aux courses et à la cuisine, contre seulement 9% en 2010¹. Cette baisse peut notamment s'expliquer par un meilleur équipement électroménager, mais aussi par des achats et livraisons de plats cuisinés qui se font de plus en plus fréquents.

On comptait en 2018 plus de 262 000 établissements de RHD dont environ 81 500 de restauration collective qui généraient 21 milliards d'euros de chiffre d'affaires². Conscients du relais de croissance que représente la RHD, l'Agence Bio et le Ministère de l'Agriculture avaient fixé dès 2006 – à travers le programme Horizon bio 2012 – un objectif de 20% de bio en restauration collective pour 2012, objectif qui avait à peine dépassé le seuil des 2% à date. Dans l'un de ses rapports, la Cour des comptes estime que l'objectif – repris ensuite dans la loi EGAlim à horizon 2022 – souffre d'une mauvaise stratégie, car aucun diagnostic n'avait été établi en amont, et aucun travail n'avait été mis en œuvre pour les opérateurs.

En parallèle, la restauration commerciale ne peut être soumise à des mesures chiffrées mais présente des possibilités d'amélioration de ses approvisionnements. A l'heure actuelle, moins de 2% de produits bio y sont proposés, et 50% des volailles en restauration rapide sont importées. Cette part atteint 70 à 90% de la viande proposée en restauration du monde. Toutefois, la reprise économique post-Covid, ralentie par l'inflation, peut décourager les restaurateurs à proposer des produits de qualité, biologiques, et français car ils présentent souvent des surcoûts importants. Ces difficultés sont similaires en restauration collective, et la stagnation de l'activité et le contexte économique défavorable ont conduit à diminuer d'année en année le taux de marge. Il était de 13% en 2010 contre seulement 7% en 2018 pour la restauration collective concédée à un prestataire d'après les chiffres de l'Insee. Néanmoins la croissance des produits bio en RHD est repartie dès 2021 et croît plus fortement qu'en restauration commerciale (Graphique 1).

Graphique 1 : Evolution des ventes de produits bio en RHD



L'enjeu de la restauration collective à travers la loi EGAlim

La restauration collective prise au sens large présente d'importants intérêts et revêt plusieurs rôles. Elle est d'abord un maillon essentiel de lutte contre la précarité alimentaire en rendant accessibles des repas équilibrés (repas Crous à 1€ pour les étudiants boursiers, tarification sociale en restauration scolaire selon les communes...). Elle permet également l'évolution des comportements alimentaires notamment encouragés par la loi EGAlim (introduction de protéines végétales, de produits de qualité ou biologiques...) et peut participer à l'éducation alimentaire. EGAlim instaure cinq mesures phares à destination de la restauration collective : la réduction du gaspillage alimentaire, la substitution du plastique, la proposition régulière d'alternatives aux protéines animales, l'information au consommateur (étiquetage de l'origine de la viande, Nutriscore...) et enfin 50 % d'approvisionnement en denrées durables et de qualité³ dont 20% de produits biologiques (part en valeur hors taxe). Ce dernier objectif à atteindre pour

janvier 2022 en restauration collective publique, et pour janvier 2024 en restauration collective privée semble peiner à parvenir à ses fins. Une étude menée par le Centre d'études et de prospective du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire met en exergue les importantes disparités d'approvisionnement selon les secteurs. Si les écoles primaires sont sur une bonne lancée avec en moyenne 23% de bio dans leurs achats, les centres médico-sociaux et établissements de santé sont à la traîne et ne dépassent pas les 4% (tableau 1).

Tableau 1 - Répartition de l'approvisionnement selon les secteurs

Secteurs		% bio dans les achats	% de produits durables et de qualité dans les achats
Enseignement	Ecole primaire	23%	44%
	Autre (secondaire supérieur, universités, etc.)	11%	23%
	Sous-total	14%	28%
Santé		3%	10%
Médico-social		4%	15%
Administration		12%	32%

Source : Centre d'études et de prospective du MASA, d'après une étude sur 2 932 télédéclarations

Les freins à l'introduction de produits bio en restauration collective

Comme souvent lorsqu'il s'agit de consommation de produits biologiques, le prix reste le premier frein. D'après une étude du CSA pour l'Agence Bio, 81% des établissements proposant des produits biologiques observent un surcoût des menus ou des plats⁴. Afin de limiter cette hausse de coût, les restaurateurs ont mis en place diverses stratégies dont certaines parfois en concomitance avec les objectifs de la loi EGAlim : réduction du gaspillage, approvisionnement local, introduction de plats végétariens, contractualisation et mise en concurrence des fournisseurs ou encore regroupement des achats pour réduire les coûts liés au transport⁵. D'autres font état de difficultés d'approvisionnement local, notamment dans certaines régions où les producteurs bio sont peu nombreux. Dans la région des Hauts de France par exemple, seulement 6% des fermes sont certifiées ou en conversion biologique, lorsqu'elles représentent 28% des fermes en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Enfin, un dernier frein de taille reste le manque de formation du personnel, qui peut parfois peiner à prendre en compte les spécificités de la cuisine biologique qui demande bien souvent une évolution des habitudes de travail et des changements de recettes.

On voit que la loi EGAlim incarne la difficulté de passer d'une stratégie nationale à une mise en œuvre opérationnelle. En période de crise de la consommation, la restauration collective s'impose comme un débouché privilégié à solliciter. Le respect des 20% de bio dans les cantines collectives représenterait 1,4 milliard d'euros de chiffre d'affaires pour la filière. Le Ministère de l'Agriculture qui a réussi à augmenter significativement les surfaces – et donc l'offre – saura-t-il encourager la demande et faire respecter la loi ? Il a en tout cas exprimé – lors du plan de soutien à l'agriculture biologique – avoir amorcé un travail avec les collectivités locales dans les objectifs d'approvisionnement, qui représenterait un soutien de 120 millions d'euros. Car c'est bien la question du débouché qui pèse de plus en plus lourd. Lorsque celui-ci se contracte durablement, c'est la surproduction qui guette, avec son lot de baisses des prix. Le prix d'un produit alimentaire, quel qu'il soit bio ou non bio, dès lors que l'offre est trop abondante, doit trouver en face de lui une demande suffisante pour qu'elle s'ajuste à l'offre, sinon une crise de surproduction émergera. De plus, comme les ménages se rendent moins fréquemment dans les restaurants depuis la Covid-19, il est difficile d'observer une implantation massive des consommateurs dans les établissements de restauration collective. Le chemin qui mène du bio à la cantine est encore long...

Contact : Magali Catteau
magali.catteau@apca.chambagri.fr

¹Insee, enquêtes Emploi du temps 1986, 1999 et 2010.

²Estimations 2018 de Gira Foodservice pour FranceAgriMer

³La liste des mentions et labels est définie par l'article L 230.5.1 du Code Rural et de la Pêche Maritime

⁴D'après une enquête sur 1040 établissements métropolitains de restauration collective

⁵https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2019/11/CSA_AgenceBio_RestauCollective.pdf

ECHANGES MONDIAUX DE PRODUITS AGRICOLES : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Alors que l'OMC indique dans son Rapport 2023, que, prise sous l'angle des échanges internationaux, l'économie mondiale s'est installée sur le chemin de la fragmentation, signifiant par-là que les transactions entre pays s'effectuent de plus en plus en fonction de valeurs partagées, de connivences politiques et économiques, on peut saisir l'opportunité de ce bilan pour observer la situation des échanges de produits agricoles et alimentaires. Car il a souvent été dit que ces produits étaient devenus marginaux dans la masse des flux réalisés chaque année. En réalité, le commerce mondial de biens agricoles et alimentaires se porte bien.

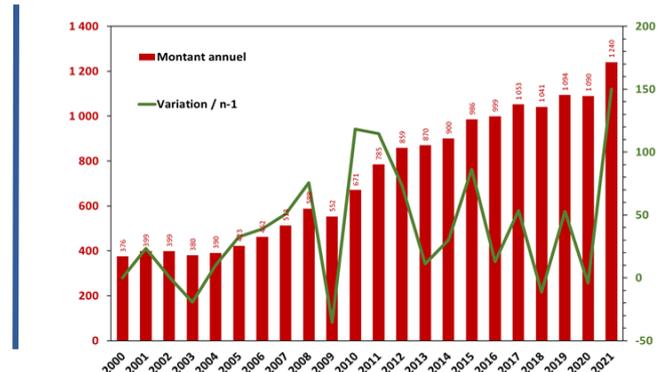
Il suffit de se replacer dans le contexte de la crise sanitaire et, ensuite de la guerre en Ukraine, pour prendre la mesure du double choc que l'économie mondiale a subi en l'espace de trois ans. Les chaînes de valeur ont été dans un premier temps interrompues, ou, ce qui est sans doute plus juste, perturbées. On a pu évaluer ainsi à quel point la mondialisation avait considérablement élevé le degré de dépendance des nations, ouvrant le débat d'une nécessaire relocalisation de certaines activités cruciales, à l'instar de la santé publique et de l'énergie. Puis la guerre en Ukraine a exacerbé le constat, renforçant le questionnement sur cette relocalisation, avec, en supplément, l'étonnant retour de la souveraineté alimentaire. A surgi également le fait que, désormais, les relations commerciales étaient de plus en plus fondées sur le principe du friendshoring, c'est-à-dire que le commerce se réalise entre pays amis. L'Europe en a cruellement fait l'expérience durant l'année 2022, consécutivement au déclenchement de la guerre en Ukraine. Elle a dû réorganiser, presque dans la précipitation, ses sources d'approvisionnement.

Il y a un autre élément qui s'est immiscé dans les perturbations des chaînes de valeurs. C'est celui ayant trait à la sécurité des approvisionnements. Un problème qui touche directement le secteur agricole, dans la mesure où des populations restent en état d'insécurité alimentaire. En ce domaine, l'UE reste dotée d'atouts importants, ce que révèle son positionnement dans les échanges mondiaux de biens agricoles et alimentaires.

Des échanges agricoles qui progressent

Contrairement à ce que l'on entend parfois dire, la croissance des flux commerciaux de produits agricoles est positive. Malgré une part réduite dans l'ensemble du commerce mondial, les flux commerciaux étaient évalués en 2000 à 376 milliards d'€ courants, et ils sont atteints en 2021 1 240 milliards (hors flux intra-communautaires, source CEPII et OMC). Comme le montre le graphique 1, la progression est nette à partir de la crise économique et financière de 2008, le seuil des 1 000 milliards étant franchi en 2017. Cette dynamique commerciale est imputable à la forte croissance des échanges de produits végétaux, suivi des produits animaux, des produits de la mer, les boissons fermentant la marché. En végétaux, ce sont les oléagineux et les huiles (41 milliards d'€ en 2000, 202 en 2021, soit une progression en quelque vingt ans de +392%) qui tirent la croissance des flux commerciaux, devant de la fruits et les légumes et les céréales. Cela confirme l'importance de la protéine et des huiles végétales dans l'économie mondiale.

Graphique 1 : Le commerce mondial de produits agricoles et alimentaires (Source : CEPII – BACI)



La France a beau être le second marché biologique européen avec plus de 12 milliards d'euros de chiffre d'affaires, la part de bio dans la consommation alimentaire des ménages est bien plus modeste. En France seulement 6,1% des achats des ménages étaient destinés aux produits biologiques, lorsqu'en Suisse cette part atteignait 11,2% en 2022³. De plus, si cette part a tendance à diminuer en France – elle était de 6,6% en 2021 – elle a augmenté de 0,3% en Suisse en un an. De plus, la Suisse est le premier pays au monde en sommes dépen-

sées par ménage et par an dans les produits biologiques : 425 euros en moyenne par ménage en 2021. A titre de comparaison, les ménages Français consomment en moyenne pour 187 euros de produits bio par an.

Dans le domaine des produits issus des élevages, ce sont les produits laitiers (près de 70 milliards d'€) qui occupent une place centrale, devant la viande bovine.

La place de leader occupée par l'UE à 27

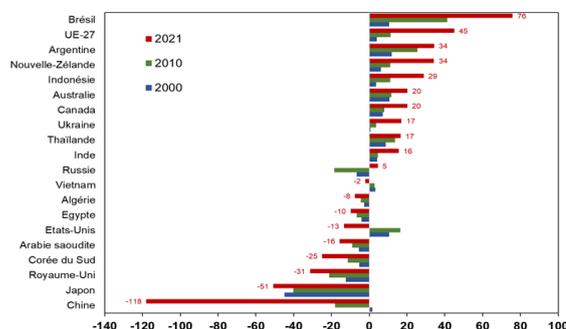
Dans ce panorama, la place de l'UE à 27 est celle d'un leader. A l'heure où l'on s'interroge sur ce qu'entend faire Bruxelles de son agriculture, il est sans doute important de rappeler que l'UE occupe le rang de leader dans les échanges mondiaux. Avec près de 16% des exportations mondiales (hors commerce intra-communautaire), elle devance largement les Etats-Unis (11,9%). De ce point de vue, la hiérarchie des pays exportateurs est respectée, et elle confirme que les Etats-Unis sont distancés. En revanche, derrière, le classement a changé. Le Brésil occupe pleinement la troisième place (près de 7% des échanges), devant la Chine, le Canada, l'Indonésie et l'Inde. La Russie se situe au treizième rang, principalement en raison de ses performances en céréales et en huiles.

Ce qu'il convient de retenir dans cette hiérarchie a trait au nombre de pays émergents, et nouvellement industrialisés comme la Chine (un pays qui est de plus en plus et structurellement déficitaire, de l'ordre de - 100 milliards en moyenne annuelle, - 118 en 2021).

Il est intéressant de noter que, dans la rivalité américano-européenne, qui est inscrite dans l'histoire depuis le début des années 1960, la supériorité des Etats-Unis est ancrée dans les produits végétaux, alors que l'UE brille plutôt en produits animaux. Un tel écart mérite d'être approfondi, à l'heure où se sont affirmés de nombreux débats autour de l'avenir de l'élevage en Europe.

Un regard porté sur les importations montre que la Chine est bien installée au rang de premier importateur mondial de produits agricoles et alimentaires, avec 14,3%, devant les Etats-Unis (13%), l'UE (12,1%), et le Japon (à peine 5%). Une hiérarchie qui a beaucoup évolué depuis la fin des années 1990. Il en découle que l'UE dégage le second excédent mondial agroalimentaire (45 milliards d'€), derrière le Brésil (76 milliards d'€) (graphique 2).

Graphique 2 : Soldes commerciaux agroalimentaires (Source : CEPII – BACI)



L'information sans doute principale que l'on peut retirer du graphique 2, a trait à la position des Etats-Unis. Seconds exportateurs mondiaux, les Etats-Unis ont vu fondre leur excédent commercial, et ont depuis quelques années, basculé dans le déficit, avec, comme on dit dans le langage des agences de notations, perspective négative. C'est une première depuis 1945. Que ce déficit soit programmé pour durer, selon les projections de l'USDA, voire pour s'accroître, conduit à s'interroger sur la fin du pouvoir alimentaire (Food Power) américain, dont ils étaient pourvus depuis la guerre.

Non seulement les échanges mondiaux connaissent une croissance depuis les années 2000, mais cette dynamique s'accompagne d'une reconfiguration de l'échiquier mondial sur lequel opèrent les grandes nations productrices et exportatrices de produits agricoles et alimentaires. Sur ce thème, on a pu parler de « désoccidentalisation des marchés agricoles ». Cela appelle par ailleurs un approfondissement des analyses sur les projections 2050 en matière de production et de demande de produits agricoles et alimentaires. Car si le décentrage vers les pays émergents (Brésil, Inde, Russie) se confirme, c'est la présence de l'UE sur les marchés qui est en jeu.

Contact : Thierry Pouch

thierry.pouch@apca.chambagri.fr

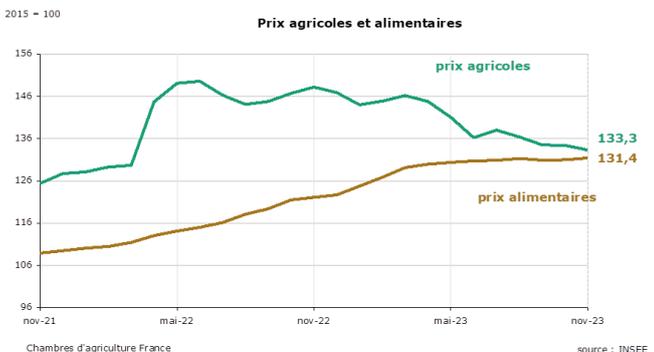
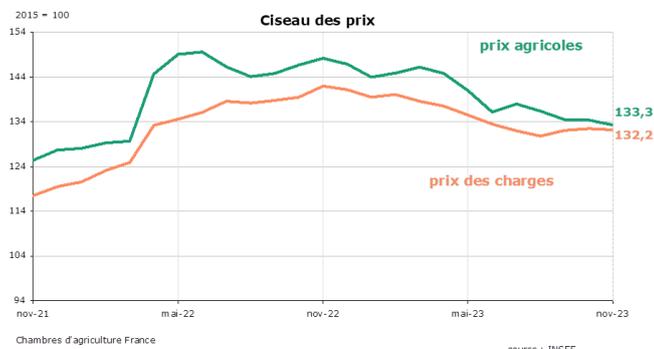
Evoquer l'agriculture, c'est évidemment accorder une place de choix, d'honneur, aux secteurs comme les céréales, les oléagineux, ou l'élevage, voire la viticulture ou les fruits et les légumes. Selon les années et les aléas d'un climat de plus en plus capricieux, la focale est mise sur telle ou telle culture, tel ou tel production animale. A en oublier presque des secteurs dont on ne parle guère dans les cercles économiques voire même agricoles, ou au-delà. Et pourtant, ces « petites » productions connaissent elles aussi leurs aléas, leurs périodes prospères et leur succession de crises. Tel est le cas de la nuciculture, ou, cela parlera sans doute mieux au lecteur peu familier de l'agriculture dans ses moindres recoins productifs et dans sa terminologie, la noix et ses cerneaux si réputés, pouvant agrémenter nos recettes de cuisine et qui sont recommandés par le corps médical pour ses vertus en matière de santé publique.

Moins sous les feux de la rampe que le blé, le maïs ou le lait, les cultures de moindre importance n'en sont pas moins exposées aux risques climatiques, aux fluctuations du marché, et subissent une concurrence acharnée. Comme dans bien d'autres productions, la France nucicole – concentrée sur trois régions, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine et Occitanie essentiellement – se situe au premier rang dans l'UE, avec, en moyenne annuelle, des volumes compris dans une fourchette de 35 à 40 000 tonnes. L'année 2023 aura été bien moins productive que la précédente, qui s'était terminée sur un record de 50 000 tonnes. 2023 devrait se situer 40% en dessous, soit pas loin des 35 000 tonnes. Les professionnels de la noix n'en reviennent pas, une chute rarement enregistrée depuis un quart de siècle. Rythmée par les chocs climatiques, où se sont succédé sécheresse, grêle et gel, 2023 affiche une production en berne et des rendements affaiblis. Mais comme l'année précédente s'est terminée sur une récolte abondante, les stocks se sont épaissis, exerçant une pression sur le prix. Celui de la noix sèche AOP de Grenoble est passé de 4,5 € du kilo entre décembre 2022 et janvier 2023, à 3,45 € au début de l'été 2023, sur le marché de Rungis (source : FranceAgriMer). De quoi vendre à perte, occasionnant une détérioration de la trésorerie des producteurs.

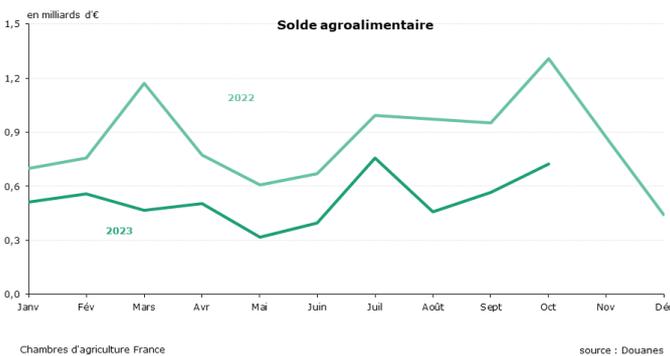
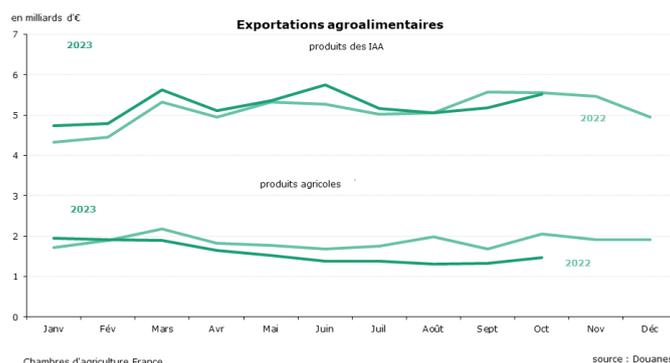
Car aux chocs climatiques s'est ajoutée une consommation plutôt faible, peu en mesure d'absorber l'offre et les stocks de 2022. Une demande traditionnellement faible en France, qui, par habitant, ne dépasse pas les 200 à 500 grammes par an, un chiffre très faible, si on le compare à ces deux pays de l'UE, situés plus au Sud, Espagne et Italie, dont les consommateurs sont friands de noix, au point d'en absorber 2 à 5 kilos par an. Alors, comme pour les produits issus de l'agriculture biologique, l'Etat a eu beau débloquer des moyens financiers, auxquels se sont ajoutés les 10 millions de l'UE, rien n'y a fait. Pas même le recul des volumes.

Il convient de regarder ailleurs, au-delà des frontières de l'UE. La surproduction n'est pas qu'une caractéristique française. Elle touche l'ensemble des producteurs mondiaux, à commencer par les Etats-Unis, qui sont encore le premier exportateur mondial de noix. D'autres pays, comme la Chine, l'Iran ou le Chili, qui se classent parmi les principaux producteurs mondiaux avec les Etats-Unis, et qui cherchent eux aussi à inonder les marchés, exerçant une concurrence intense envers les noix de l'Hexagone, puisque 60% de la production sont exportés. Depuis 2019, les exportations sont nettement orientées à la baisse en noix fraîche comme en cerneaux. Si le solde est excédentaire en noix coques, 19 000 tonnes, il tombe dans le déficit en cerneaux avec, en 2022 – 8 500 tonnes (source : Douanes françaises).

Traiter de la nuciculture était donc important. Non seulement pour contribuer à sa visibilité, tout du moins économique, mais aussi pour rappeler que, en tant que fruit à coques, elle entre dans le plan de souveraineté annoncé il y a près d'un an par le Ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire. A l'image de bien d'autres productions, et singulièrement de l'agriculture biologique, c'est du côté de la demande que se situe l'entrave. Il est donc suggéré de la dynamiser pour absorber l'offre nationale. Le consommateur français est-il prêt à manger davantage de noix ?



	% (Source : INSEE)	% 1 mois	% 12 mois	% 24 mois
prix alimentaires		0,3%	7,6%	20,7%
prix agricoles		-0,8%	-10,1%	6,3%
prix des charges		-0,2%	-6,9%	12,5%
inflation		-0,2%	3,6%	9,8%



Solde du commerce extérieur agroalimentaire, en mrd d'€	En octobre	Cumul 10 mois
2022	1,308	8,908
2023	0,723	5,259

Contact : Thierry Pouch

Nos articles sur le même thème

- Analyses et Perspectives n°2308, novembre 2023, « L'agriculture française : état des lieux et perspectives après quatre années de tensions »

- Lettre Economique n°442, novembre 2023, « L'insécurité alimentaire : les paradoxes des contrées riches »

www.chambres-agriculture.fr



Chambres d'agriculture France
9 avenue George V — 75008 Paris

Tél : 01 53 57 11 40

Siret 180070047 00014

Directeur de la publication : Thierry Pouch

Mise en page : Odile Martin-Lefèvre

Service Etudes économiques et prospective



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité